Envoyé en préfecture le 29/11/2022 Reçu en préfecture le 29/11/2022

Affiché le

ID: 081-218102713-20221121-DC_221121_0112-AU



DECISION N° DC- 221121-0112 (Domaine et Patrimoine) « Aliénation d'un bien communal »

M. le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu l'article L. 2122.22 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code des assurances :
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DL-200710-0081 du 10 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir du Conseil au Maire et l'alinéa 10 relatif à l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €:
- Vu que le bien concerné est aujourd'hui non utilisé ou non utilisable par les services municipaux:
- Vu le règlement de vente d'objets et mobiliers adressé aux agents municipaux et aux agents du CCAS de Saint-Sulpice-la-Pointe :
- Considérant la démarche d'économie circulaire engagée par la municipalité afin d'offrir la possibilité de donner une deuxième vie aux équipements de la collectivité ;
- Considérant la proposition d'achat de Mme TROALEN Sabrina pour un transpalette électrique ;

DECIDE,

- Article 1. De procéder à la vente d'un transpalette électrique à Mme TROALEN Sabrina demeurant au lieu-dit La Pescadouyre 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe au prix de 50.00 €.
- Article 2. De sortir le bien de l'inventaire de la Commune et de procéder à la modification des contrats d'assurance.
- Article 3. La recette provenant de la vente de ce bien sera portée au compte 775 Produit des cessions d'immobilisations.
- Article 4. De transmettre une ampliation à Monsieur le Sous-Préfet de Castres (Tarn) et à Monsieur le Comptable Public de la collectivité.
- Article 5. De mentionner que la présente décision fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la Commune puis portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance. Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Saint-Sulpice la Pointe, le 21 novembre 2022

Raphaël BERNARDIN

Parc Georges Spénale - 81370 ST-SULPICE-LA-POINTE Tél.: 05.63.40.22.00 / Fax: 05.63.40.23.30 / Email: mairie@ville-saint-sulpice-81.fr